

Communiqué de presse

Berne, le 25 septembre 2016

L'usam soulagée après le NON à l'initiative AVSplus

L'Union suisse des arts et métiers usam accueille avec satisfaction et soulagement le NON du souverain à l'initiative populaire AVSplus. En prenant cette sage décision, les citoyens ont clairement refusé les utopies de la gauche et des syndicats en matière d'extension des prestations sociales. La population suisse veut une AVS solide et forte, mais n'est pas prête à lui affecter indéfiniment des recettes supplémentaires. La réforme de la prévoyance vieillesse nécessite désormais impérativement la mise en place d'un mécanisme de stabilisation qui limite les besoins financiers accrus et prévoit également, dans un souci de symétrie des sacrifices, un relèvement progressif de l'âge de la retraite.

L'AVS est la plus importante de nos assurances sociales, nous devons en prendre soin. Son assainissement financier constitue un énorme défi. Au vu des milliards de francs de pertes qui la menacent et de la rapide diminution des réserves, il serait irresponsable d'étendre encore les prestations. Les citoyens l'ont compris. L'important est pour eux de garantir les finances de l'AVS. Ils ne sont toutefois pas prêts à affecter toujours plus d'argent à la prévoyance vieillesse. Les politiques doivent en tirer les justes enseignements. L'assainissement de la prévoyance vieillesse nécessite certaines recettes supplémentaires, mais celles-ci doivent être clairement liées à une stabilisation des dépenses à long terme.

Le rejet de l'initiative populaire AVSplus conforte l'usam dans ses exigences. En vue des prochaines délibérations sur la réforme de la prévoyance vieillesse, elle demande donc l'abandon systématique de toute extension de prestation. Il faut en particulier renoncer à un relèvement des rentes AVS, lesquelles font de toute façon l'objet d'une adaptation périodique au renchérissement et à l'évolution des salaires. Autre impératif absolu pour l'usam : la mise en place d'un mécanisme de stabilisation qui limite le recours aux recettes supplémentaires et prévoit également un relèvement progressif de l'âge de la retraite à 67 ans au maximum. Le mécanisme de stabilisation intervient si le Parlement n'a pas réussi à s'entendre sur une autre solution d'assainissement d'ici à 2030 et que le taux de couverture de l'AVS tombe au-dessous de 80%. Seul ce mécanisme permet de garantir que les besoins financiers supplémentaires de l'AVS n'augmentent pas démesurément.

Renseignements complémentaires**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, mobile 079 285 47 09**Kurt Gfeller**, vice-directeur, mobile 079 207 83 68

Numéro 1 : plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME